

REPUBLIQUE POPULAIRE DU
CONGO

MINISTRE DE LA JUSTICE ET
DU TRAVAIL
DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL

du 21/5/77

DECRET N° 77/278 /MJT/DGT/DCGPCE/6/8/9
Portant reclassement et nomination des fonctionnaires des Cadres de la Catégorie A hiérarchie II des Services Sociaux (Enseignement).-

LE DEUXIEME VICE PRESIDENT DU COMITE MILITAIRE
DU PARTI
PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT
PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES

V I S A S :

- D. F. Vu l'Acte Fondamental du 5 Avril 1977;
Vu la loi 15/62 portant statut général des fonctionnaires des Cadres de la République Populaire du Congo;
Vu l'arrêté 2087FP du 21.6.1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires des cadres de la République;
- C. F. Vu le décret 62/130/MF du 9.5.62 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires des cadres de la République;
Vu le décret 59/23/FP du 30 Janvier 1959 fixant les modalités d'intégration des fonctionnaires dans les cadres de la République;
Vu le décret 62/197/FP du 5 Juillet 1962 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créés par la loi 15/62 du 3 Février 1962 portant statut général des fonctionnaires;
Vu le décret 64/165/FP/BE du 22 Mai 1964 fixant statut commun des cadres de l'Enseignement;
Vu le décret 67/50 du 24 Février 1967 réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de la carrière administrative et reclassements;
Vu le décret n° 67.304 du 30.9.67 modifiant le tableau hiérarchique des cadres A de l'Enseignement Secondaire, abrogeant et remplaçant les dispositions des articles 19, 20 et 21 du décret n° 64-165 du 22/5/64 fixant le statut commun des cadres de l'Enseignement;
Vu le décret 74/470 du 31.12.1974 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret 62/196/FP du 5 Juillet 1962 fixant les échelonnements indiciaires des cadres des fonctionnaires;
Vu l'acte n° 004/PCT/CMP du 3 Avril 1977 structurant le Comité Militaire du Parti et nommant le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Ministre du Plan;
Vu le décret n° 77/165 du 5 Avril 1977 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres;
- Vu les arrêtés n°s 6209/MEPS-DAAF du 21 Septembre 1976;
5304/MEPS-DAAF du 27 Août 1975;
2151/MJT.DGT.DCGPCE du 17.5.1986
2152/MJT.DGT.DCGPCE du 17.5.1976;
- Vu les lettres n°s I793/DAAF et I794/DAAF du 30.II.1976 du Directeur des Affaires Administratives et Financières;

.....

SECRET :

ARTICLE 1 : 1er.- En application des dispositions du décret n° 67-304/MT-DGT du 30.9.67 susvisé, les Professeurs de CEG des cadres de la catégorie A, hiérarchie II des services Sociaux (Enseignement) dont les noms suivent, titulaires de la Licence des lettres (Session de 1976) sont reclassés à la catégorie A, hiérarchie I et nommés Professeurs de Lycée comme suit :

a) - AU 1ER ECHELON - INDICE 830 ACC=NEANT

MM NIOSSOBANTOU Dominique, Professeur de CEG 1er échelon en service à Brazzaville.

NKOLC Faustin, Professeur de CEG 1er échelon en service à Brazzaville.

b) - AU 2° ECHELON - INDICE 920 ACC = NEANT

Mr. FEVILYE François, Professeur de CEG 3è échelon en service à Brazzaville.

d) AU 3è ECHELON - INDICE 1010 ACC=NEANT

Mr. EBOMOUA Gabriel Professeur de CEG 4è échelon en service à Brazzaville.

ARTICLE 2 : Le présent décret qui prendra effet tant au point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter du 4/10/76, date de la rentrée scolaire 1976 - 1977, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera. /-

BRAZZAVILLE, le 21 Mai 1977

Par le Deuxième ~~Vice-Président~~ du Comité Militaire du ~~Parti~~ Premier Ministre
-taire du Parti du Gouvernement, Ministre du Plan,

COMMANDANT Louis SYLVAIN GOMA.-

LE Ministre de l'Education Nationale
Nationale Secondaire,

Antoine NDINGA.

Le Ministre des Finances
en mission Le Ministre
Délégué auprès du Premier
Ministre Chargé du Plan

François BITA.

Le Ministre de la Justice et du
Travail

Alphonse MOUSSOU-POUATI.-

AMPLIATIONS :

- JORPC	1	DAAF	8
- DGT-DCGPCE	3	DOSSIERS	12
- D.F.	3	INTERESSES	4
- C.F.	1	SGCM/BC.	3